



ANNEXE D
RÈGLEMENT DES ÉTUDES
FORMATION INGÉNIEUR EIGSI
ANNÉE 2026 – 2027

Règles Pédagogiques

I. PRÉAMBULE

Les règles générales de validation des U.E. sont détaillées dans le paragraphe III.2 du règlement des études.

Ce document complète le règlement des études en vigueur. Il s'applique aux élèves sous statut étudiant aussi bien qu'à ceux sous statut alternant pour les deux campus. Pour le cycle préparatoire de La Rochelle, certains modules sont annualisés et les rattrapages ont lieu en fin d'année.

L'objet de cette annexe est de donner des exemples de calcul des moyennes d'U.E. et des conditions de rattrapage.

NOTE IMPORTANTE : Les demandes de bonification d'UE par points périscolaires pour l'année en cours ne peuvent être formulées qu'après les sessions complémentaires (juste avant les jurys de fin d'année). Se reporter à l'Annexe C au règlement des études pour plus de détails.

II. EXEMPLES

Pour tous les exemples, on considère que l'apprenant a rempli les conditions suivantes :

- participation à l'ensemble des évaluations, quelle que soit leur nature,
- aucune note égale à 0/20 à un devoir surveillé,
- aucune moyenne de 0/20 à l'un des modules constituant l'U.E.

a. Cas n°1

Soit un apprenant ayant les résultats semestriels suivants avant rattrapage :

Unité d'Enseignement (UE)			
	Note initiale	Coefficient	Note avec coefficient
Module 1	10	1	10
Module 2	11	2	22
Module 3	7	1	7
Note UE			9,75

Interprétation des résultats :

- L'UE n'est pas validée (moyenne de l'UE < 10/20) => A rattraper
- Les modules 1 et 2 ont une moyenne $\geq 10/20$ => modules ne donnant pas automatiquement lieu au rattrapage. Néanmoins, l'apprenant peut se présenter au rattrapage pour essayer d'augmenter sa note (une note de rattrapage ne peut pas être supérieure à 12/20)
- **Le module 3 (7/20) donne automatiquement lieu à rattrapage**

Plusieurs cas de figure se présentent après le rattrapage :

- **Cas 1** : l'apprenant a passé le rattrapage du module 3 uniquement
 - **Cas 1.1** : l'apprenant obtient une note supérieure ou égale à 8/20 au rattrapage du module 3, la note de l'UE après rattrapage sera alors supérieure ou égale à 10/20 => l'UE est validée et les crédits ECTS sont attribués. La moyenne du module 3 prend la note du rattrapage
 - **Cas 1.2** : l'apprenant obtient une note inférieure à 8/20 au rattrapage du module 3, la note de l'UE après rattrapage est alors toujours inférieure 10/20 => l'UE reste non validée et les crédits ECTS restent à 0.
 - Si la note du rattrapage est inférieure à 7/20, la moyenne du module 3 reste à 7/20,
 - Si la note du rattrapage est comprise entre 7/20 et 8/20, la moyenne du module 3 prend alors la note du rattrapage.
- **Cas 2** : l'apprenant a passé le rattrapage du module 3 **ET** du module 1.
 - Le calcul est le même que précédemment avec les notes de rattrapage limitées au maximum à 12/20. Pour que l'UE soit validée, il faut que la moyenne de l'UE soit supérieure ou égale à 10/20.

b. Cas n°2 : UE de mathématiques (classe préparatoire uniquement)

Soit un apprenant ayant les résultats semestriels suivants avant rattrapage :

Unité d'Enseignement (UE) MATHÉMATIQUES			
	Note initiale	Coefficient	Note avec coefficient
Module 1	10	1	10
Module 2	15	2	30
Module 3	4	1	4
Note UE			11

Interprétation des résultats :

- Bien que la note de l'UE soit de 11/20 ($\geq 10/20$) elle n'est pas validée car le module 3 a une note inférieure à 5/20 => **Le module 3 donne lieu à rattrapage obligatoire.**
- Les modules 1 et 2 sont validés (≥ 10) => modules ne donnant pas lieu au rattrapage obligatoire. L'élève peut passer le rattrapage des autres modules mais la note de rattrapage sera plafonnée à 12/20 pour le calcul de la moyenne.

2 cas de figure se présentent après le rattrapage, en supposant que l'élève a passé uniquement le rattrapage du module 3 :

- **1^{er} cas** : l'apprenant obtient une note supérieure ou égale à 5/20 au rattrapage du module 3, la condition (note du module $\geq 5/20$) est alors respectée :
 - La moyenne du module 3 prend la note du rattrapage (plafonnée à 12/20),
 - La moyenne de l'UE est recalculée avec la nouvelle note du module 3,
 - L'UE est validée et les crédits ECTS sont attribués si sa moyenne est supérieure ou égale à 10/20.
- **2nd cas** : l'apprenant obtient une note inférieure à 5/20 au rattrapage du module 3 :
 - L'UE n'est pas validée, les crédits restent à 0,
 - La moyenne du module 3 est la majorant entre 4/20 et la note obtenue au rattrapage.

c. Cas n°3 : UE de mathématiques (classe préparatoire uniquement)

Soit un apprenant ayant les résultats semestriels suivants avant rattrapage :

Unité d'Enseignement (UE) MATHÉMATIQUES			
	Note initiale	Coefficient	Note avec coefficient
Module 1	10	1	10
Module 2	8	2	16
Module 3	5	1	5
Note UE			7,75

Interprétation des résultats :

- La moyenne de l'UE est 7,75/20, elle n'est pas validée car elle ne remplit pas les deux conditions de validation :
 - La moyenne de l'UE $< 10/20$
 - La moyenne du module 3 $\leq 5/20$
- Les module 2 et module 3 donnent lieu à rattrapage obligatoire
- Le module 1 est validé (≥ 10) => module ne donnant pas lieu au rattrapage obligatoire

3 cas de figure se présentent après le rattrapage (on suppose que l'apprenant a passé le rattrapage des modules 2 et 3 :

- **1^{er} cas** : l'apprenant obtient la note 6/20 au rattrapage du module 3 et 12/20 au rattrapage du module 2 :
 - La moyenne de l'UE devient alors 10/20
 - La moyenne du module 3 $> 5/20$
 - Les deux conditions de validation sont réunies, l'UE est validée et les crédits ECTS sont affectés
 - La moyenne du module 3 devient 6/20.
 - La moyenne du module 2 devient 12/20
- **2^{ème} cas** : l'apprenant obtient la note 4/20 au rattrapage du module 3 et 12/20 au rattrapage du module 2 :
 - La moyenne du module 3 $\leq 5/20$

- Les deux conditions de validation ne sont pas réunies, l'UE reste non validée et les crédits ECTS restent à 0.
 - La moyenne du module 3 reste à 5/20
 - La moyenne du module 2 devient 12/20
- **3^{ème} cas** : l'apprenant obtient la note 7/20 au rattrapage du module 3 et 11/20 au rattrapage du module 2 :
 - La moyenne de l'UE devient alors 9,75/20
 - La note du module 3 > 5/20
 - Les deux conditions de validation ne sont pas réunies, l'UE reste non validée et les crédits ECTS restent à 0.
 - La note du module 3 devient à 7/20